

COMPTE-RENDU DE LA 2^{ÈME} RÉUNION DU COPIL DE LA FILIÈRE DES FORMATS JEUDI 27 MAI 2021

Étaient présents à cette réunion (par ordre alphabétique) :

- Jack AUBERT, Directeur de Partenariat et des Relations Institutionnelles à l'AFDAS
- Fiona BÉLIER, Directrice Générale Adjointe de La Fabrique des Formats
- Magali BONA VIA, Directrice Générale Adjointe de MediaSchool Group
- Daphné BRUNEAU, Directrice Adjointe à la Direction de la création, des territoires et des publics du CNC
- Emmanuelle BOUILHAGUET, Présidente du SEDPA
- Philippe CHAZAL, Directeur Général de La Fabrique des Formats
- Philippe COEN, Vice-Président Directeur Juridique de Disney+
- Sarah HEMAR, Directrice Générale de TV France
- Margaux LACOSTE, Responsable EUROPE CREATIVE au sein de RELAIS CULTURE EUROPE
- Stéphane MARTIN, Président de La Fabrique des Formats
- Nicolas MAZARS, Directeur des affaires juridiques et institutionnelles à la SCAM (Société Civile des Auteurs Multimedia)
- Arnaud PONTOIZEAU, Chef de Cabinet de Philippe Chazal pour la Mission Formats
- Audrey SALAÛN, Directrice des Relations Extérieures de SUPDEPROD (Groupe MEDIASCHOOL)
- Jean-Michel SALOMON, Président de la SAJE (Société des Auteurs de Jeux)
- Christian VION, Directeur Général Adjoint Production et Moyens des antennes à France Télévisions

A été envoyé un dossier comprenant les éléments suivants :

- La liste de tous les membres du COPIL ;
- Le Compte-rendu de la réunion précédente du COPIL de la Mission du 27 janvier 2021 ;
- Le descriptif détaillé du Plan Formats, plan de 108 M € destinés notamment au financement des contenus et aux entreprises qui les portent ;
- Un document explicitant la place et le rôle du COPIL dans la construction du Pôle d'Excellence ;
- Un exemplaire de la lettre adressée aux Ministres de la Culture et de l'Économie.

Philippe Chazal introduit la séance en interrogeant les membres du COPIL sur les éléments inscrits dans le compte-rendu de la précédente réunion du COPIL. Les membres n'ont pas de remarques particulières. Le compte-rendu est donc validé.

Ce 2nd COPIL présentera 4 points faisant état des avancées de la Mission Formats :

- **Le Plan Formats**
- **La place et le rôle du COPIL dans la mise en place du Pôle d'Excellence**
- **Les rendez-vous techniques de la Mission Formats**
- **Les perspectives politiques de la Mission**

I) LE PLAN FORMATS

A) Le constat du retard français

Philippe Chazal souhaite introduire l'ordre du jour par un retour sur les caractéristiques de la Mission Formats qui a débuté en juillet 2019. Ensuite avec le Plan Formats, il s'est agi de mettre en chiffres et en modèle économique, les recommandations faites dans le cadre du Rapport de Mission sur la filière des formats audiovisuels et numériques.

Philippe ajoute qu'il a pris la précaution de tenir au courant l'actuelle Ministre de la Culture, Roselyne Bachelot, ainsi que son cabinet, et la DGMIC et la DGE, pour faire approuver la continuité de l'exercice.

Philippe rappelle les perspectives que représente la filière des formats pour l'ensemble du secteur, mais aussi pour le gouvernement et pour la France : il y est notamment question de souveraineté, dans la mesure où notre pays est dépendant d'adaptations de créations étrangères.

Il rappelle également la place de la France sur le marché international des formats, en ajoutant que les formats, par définition, sont voués à l'exportation. Sur le plan européen, l'Hexagone est encore loin du trio de tête.

Philippe Chazal précise que le Plan Formats met en lumière des enjeux à la fois d'innovation immatérielle, de financements, d'emploi et de formation.

Il parle d'une « révolution à bas bruit » pour le secteur de l'audiovisuel qui porte sur les points suivants :

- Le stock et le flux sont traités ;
- L'accent est mis sur 2 étapes du processus : le développement (meilleure capacité d'investissement pour créer) et l'export (mieux organiser la mise en vente à l'international de ces créations) ;
- L'attention est portée à la fois sur les contenus, mais également sur les entreprises qui les portent, les dispositifs actuels étant principalement focalisés sur l'aide au financement des contenus.
- La formation et l'emploi sont des champs souvent mis de côté dans les choix politiques dans notre secteur. Ces 2 thématiques sont pleinement intégrées dans les recommandations de la Mission Formats.

b) Les besoins de financement : contenus et entreprises

L'objectif de ce Plan Formats était de comprendre, à travers différents tableaux, dans quelle économie la filière des formats pouvait se situer, et quel était le besoin de financement, en se projetant sur une période de « moyen terme » entre 5 et 7 ans, afin d'obtenir des résultats probants. Les tableaux seront disponibles suite à la réunion de ce COPIL pour ceux qui le souhaitent.

Concernant l'accompagnement des entreprises, au lieu de partir de la distinction habituelle propre à notre secteur entre PRODUCTEURS / DIFFUSEURS (linéaires comme non linéaires) / DISTRIBUTEURS, les discussions avec le Ministère des Finances se sont plutôt centrées sur les distinctions habituelles que ce Ministère utilise.

Ainsi nous avons distingué les START-UPS, les PME et ETI, et les LICORNES (des entreprises avec une taille internationale) quel que soit le secteur, production/diffusion/distribution.

Philippe a proposé également que :

- L'investissement dans les contenus soit à 50/50 entre les formats de stock et les formats de flux ; avec un effort particulier sur le développement et l'exportation.
- Concernant l'investissement dans les entreprises, la moitié de l'effort devait porter sur l'accompagnement des Start-ups, sans pour autant délaisser l'accompagnement des Licornes à l'international, pour affirmer une puissance française au-delà des frontières.

c) Les politiques de développement des formations

Philippe explique que le retard français en matière de création de formats, tient aussi au fait qu'il n'y a pas eu de politique de formation mises en place.

Le mouvement s'amorce aujourd'hui de manière progressive, aussi bien en formation initiale (en multipliant les FABLABs et structures de repérages de nouveaux talents, et en même temps de 1^{ère} acclimatation à la création de formats), qu'en formation continue, avec un effort mis depuis 2-3 ans sur les métiers clés du Format, n'existant pas dans le répertoire officiel des métiers, à savoir « Développeur de Format », « Distributeur de Programmes Audiovisuels », et « Créateur de formats de flux ». Pour ce dernier, une 1^{ère} formation sur l'écriture de formats de flux, est mise en place avec la SAJE, représentée à ce COPIL.

Un effort reste à faire en matière de formation continue, sur les compétences transverses qui concernent le cadre de production (directeur photo, chef monteur, réalisateur, etc.), dans la mesure où la production de formats (stock et flux) demande une certaine connaissance des métiers tels qu'ils sont définis à l'étranger. Ce sont en effet des équipes internationales qu'il faut mobiliser quand il s'agit de formats. Cela nécessite de comprendre les différentes appellations de métier attribués dans chaque territoire, et d'autant plus être formés à la productivité qu'exige la production de format. Ces chantiers sont actuellement lancés avec l'AFDAS.

Dans les tableaux, il est mentionné le nombre d'emplois créés, stabilisés (dans le sens où le format se déploie sur plusieurs années en production, avec les mêmes équipes qui sont fidélisées) grâce au Plan.

In fine, toutes ces mesures aboutissent à un besoin de financement de 108 M € sur 5/7 ans. C'est un objectif à la fois ambitieux dans le contexte mais aussi modeste. C'est un chiffre tout à fait acceptable, selon Philippe Chazal, par le gouvernement et le ministère des Finances. Sur

ces 108 M €, 51 M € (47%) concernent l'investissement dans les contenus, et 57 M (53%) pour les entreprises.

La répartition de ces sommes a été faite aussi entre les différentes sources de financement : CII, SOFICAS, CNC, IFCIC, BPI, etc.

II) LA PLACE ET LE RÔLE DU COFIL

Philippe Chazal évoque ensuite la question de l'organisme qui animera la filière des formats. L'actuel COFIL préfigure ce que devrait être celui de la filière constituée, réunissant l'ensemble des parties prenantes à la filière ayant pour objectifs :

- D'animer la filière ;
- D'anticiper les besoins ;
- De défendre la filière auprès des pouvoirs publics ;
- De faire en sorte que les parties communiquent entre elles pour faire avancer le développement de la filière.

Le Pôle d'Excellence aura ainsi pour objectif d'être un animateur de la filière, avec une structure légère.

Il sera en particulier un pôle d'expertise en matière d'investissements et de développement de la création de formats, et des métiers qui vont avec. Il y intégrera des experts recrutés et rémunérés en externe, et non à temps plein.

Un schéma de Roue résume ce rôle central du futur Pôle d'Excellence « France Formats », schéma consultable parmi les documents envoyés par mail.

Philippe Coen, Vice-Président Directeur Juridique de Disney+, intervient en demandant à Philippe Chazal sur quels genres de formats porterait ce Plan d'action, ainsi que la manière dont se manifesterait l'enjeu de l'innovation dans la conception même des formats (nouvelles technologies, interactivité).

Philippe Chazal répond que sur la notion de genres, le format s'appliquait à tous les genres télévisuels : fiction, documentaire, animation, jeux et divertissement, avec des perspectives transverses.

Sur l'innovation, **Philippe Chazal** informe le COFIL que la discussion avec la DGE (Direction Générale des Entreprises) concernant le dispositif du CII (Crédit Impôt Innovation) conduit à mieux définir ce qu'est l'innovation en termes de format :

- **Innovation immatérielle**, avec la création de contenus inédits et novateurs ;
- **Innovation organisationnelle**, avec les compétences nouvelles sur la capacité de produire rapidement et de manière intensive des séries de format ;

- **Innovation commerciale**, où le secteur est confronté à des clients et des réseaux qui ont des exigences différentes et complémentaires ;
- **Innovation technologique**, où des discussions ont été engagées avec la FICAM (Fédération des Industries du Cinéma, de l'Audiovisuel et du Multimédia). Ses adhérents ont d'ailleurs l'habitude de déposer des dossiers en matière de CII.

Daphné Bruneau, directrice adjointe à la Direction de la création, des territoires et des publics du CNC, pose alors la question suivante : comment se répartit le besoin de financement entre les acteurs et plus particulièrement dans le cas du CNC ?

Elle observe que le CNC se voit attribuer un investissement de plus de 2 M € dans le Plan Formats, et précise que l'institut ne se focalise pas sur les formats d'une manière générale.

Philippe Chazal répond que les investissements de la part du CNC se concentreraient uniquement sur les contenus et les formats de stock (Fiction, Animation et Documentaire). Il ajoute qu'il faut diviser la somme globale prévue par 5 ou 7 selon la durée du plan, ce qui lui semble raisonnable. Il est prévu par ailleurs d'autres sources de financement comme :

- Le CII, qui ne concerne que les projets en développement ;
- L'IFCIC qui investit dans les contenus et les entreprises ;
- BPI France qui investit uniquement dans les entreprises ;
- La SAJE qui investirait uniquement dans le développement de format de flux.
- Les SOFICAS qui investiraient dans les projets de format de stock ;
- Et des fonds privés français, européens et internationaux.

Il s'agit de mettre en place un « continuum » de financement du développement à l'exportation en finançant les contenus et les entreprises qui les portent notamment à partir de la deuxième « saison » où le financement de l'entreprise prend le relais sur celui du contenu, afin de renforcer les fonds propres de l'entreprise. De sorte qu'il n'y ait pas des formats puissants et lourds, portés par des entreprises trop petites.

Daphné Bruneau rappelle que la visibilité est réduite sur les possibilités d'investissement dans les projets de format de stock. Une revue générale de tous les soutiens est en cours, ce qui implique que la temporalité proposée par le Plan Formats peut en être impactée. Elle propose d'échanger avec la direction de l'Audiovisuel afin d'affiner l'enveloppe de départ.

Philippe Chazal rebondit sur le fait que les 2 M € investis sur 7 ans représentent, selon lui, un objectif atteignable, par rapport au budget du CNC.

Christian Vion, directeur général adjoint production et moyens des antennes à France Télévisions, se demande alors si les LICORNES ont besoin d'être accompagnées sur le développement de formats. Il explique qu'au niveau micro-économique, lorsqu'un éditeur discute avec les grands groupes autour de lui, il a le sentiment qu'ils n'ont plus besoin des éditeurs et qu'au contraire, ils veulent développer de leur côté pour conserver la pleine propriété des formats. Il demande ainsi à Philippe comment expliquer le fait de devoir accompagner des grandes sociétés.

Philippe Chazal répond sur ce point en disant qu'il est important d'avoir des LICORNES engagées sur le marché international. Par ailleurs, les pouvoirs publics sont très sensibles au fait qu'une filière ait des licornes. Il cite des exemples d'entreprises de taille internationale telles que Banijay, Federation Entertainment, Mediawan, les Groupes TF1 et M6, Canal+, etc.

Du côté des producteurs, il y a une course internationale à l'acquisition stratégique de contenus et d'entreprises. La question qui se pose alors, c'est pourquoi dans le secteur de l'audiovisuel, ces grands groupes ne sont pas accompagnés, comme dans d'autres secteurs tel que par exemple les énergies renouvelables. D'où l'importance, selon Philippe Chazal, de faire reconnaître le secteur des formats comme un secteur à part entière, avec ses logiques industrielles notamment à l'international, et face aux immenses plateformes.

Christian Vion en conclut que les LICORNES peuvent être citées auprès des pouvoirs publics comme des acteurs nécessitant des dispositifs d'accompagnement, mais que dans les faits, ces entreprises n'en auront sans doute pas besoin.

Philippe Chazal ajoute que dans leur cas, l'investissement se ferait soit dans de très gros projets, soit dans des filiales étrangères.

Sarah Hémar, directrice générale de TV France, souhaitait s'informer sur l'implication des fonds étrangers dans le Plan Formats. Elle demande des exemples.

Philippe Chazal cite en exemples Wallimage pour la Belgique, Québecor pour le Canada. Il souhaite développer des échanges avec le Global Format Fund au Royaume-Uni, ainsi qu'avec un fonds sud-coréen. Les partenariats en sont à leurs prémices. L'objectif est de créer un réseau de fonds, pour maximiser les moyens d'investissement et favoriser les co-productions et les distributions internationales.

III) ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISSION FORMATS

Philippe Chazal souhaite insister sur les rendez-vous qu'il a eus tout au long de la Mission et de sa mise en place.

Il commence par indiquer celui avec la FICAM au titre du CII, qui a été essentiel pour étudier la question de l'innovation technologique. L'enjeu est de définir les modalités de dépôt de dossier au dispositif du Crédit Impôt Innovation, par le prestataire technique et le producteur.

Philippe Chazal évoque ensuite les discussions engagées avec le CSA, sur la thématique du « Bonus » pour les diffuseurs privés linéaires et non linéaires. L'idée de départ n'a jamais été de les obliger à investir dans les projets de format, mais plutôt de les encourager à leur financement.

Il a proposé dans le Rapport de Mission qu'une heure originale de format français (de stock ou de flux) compterait comme une heure et demie dans le décompte de la diffusion des œuvres originales et des programmes inédits.

Ce débat est également engagé auprès de la DGMIC, concernant France Télévisions.

Les discussions avec le CSA avancent progressivement, dans le sens où les interlocuteurs comprennent petit à petit l'enjeu de la création française de formats.

Christian Vion ajoute que Philippe Chazal a réussi à faire insérer la notion de Format dans le prochain COM (Contrat d'Objectifs et de Moyens) de France Télévisions.

Philippe Chazal ajoute qu'une lettre rédigée par la SAJE a été adressée à l'Élysée, concernant le manque d'investissements dans la création française de la part du service public.

Philippe Chazal précise que le dispositif de dépôt des projets existe au CNC pour les formats de stock, mais pas pour les formats de flux. Pour ceux-ci, une solution a été trouvée du côté de l'INPI, qui a accepté de s'ouvrir à ce genre de dépôt.

Philippe Chazal évoque ensuite le dispositif discuté avec Audiens, qui consiste organiser la remontée de recettes et leur redistribution auprès des auteurs, notamment avec la SAJE ; il s'agit de structurer de manière plus forte cette circulation de revenus entre les auteurs et les producteurs de flux. Une expérience qui a déjà été menée par la SCAM.

Nicolas Mazars, directeur des affaires juridiques et institutionnelles à la SCAM, prend alors la parole pour préciser que la SCAM compte plus de 49 000 membres auteurs. La SCAM n'est pas encore en capacité d'identifier, parmi eux, ceux qui seraient intéressés par les formations, par la filière des formats, et par l'approfondissement de leurs compétences professionnelles dans ce nouveau secteur, pour travailler avec des producteurs.

Il serait nécessaire d'établir des critères et une base de données permettant de trouver les besoins spécifiques à ces auteurs quand il s'agit de formats. Il a ainsi proposé à Philippe Chazal de préparer des ateliers d'initiation à la SCAM, pour identifier les adhérents intéressés à une formation d'auteurs de formats documentaires

Philippe Chazal rebondit sur les remarques de Nicolas Mazars en précisant que la filière est globalement structurée, sur le plan du format de fiction, grâce à tous les efforts mis en œuvre par la profession concernant les séries de fiction. Selon lui, sur le flux, la création n'est véritablement pas encore reconnue. Et du côté du format documentaire, il estime qu'il y a un potentiel qui n'est pas utilisé. Il remercie Nicolas Mazars pour sa proposition, qui permettrait de mettre en avant les besoins du côté des auteurs de formats de documentaire.

Philippe Chazal profite également de la présence de Sarah Hémar pour évoquer les avancées faites sur l'export. Il informe le COPIL qu'une première labellisation concernant un marché extérieur a été validée par Team France Export, guichet du Ministère Délégué au Commerce Extérieur (Franck Riester). Elle concerne le DISCOP AFRICA, marché africain organisé par Basic Lead à Kigali, au Rwanda les 12, 13 et 14 décembre prochains.

Il ajoute qu'une discussion est également engagée avec le Reed Midem, société organisatrice du MIPTV et du MIPCOM, les deux plus grands marchés de contenus au monde.

Il précise qu'un code éthique est mis en place pour conditionner le financement des projets de formats au titre de la Fabrique des Formats, qui prévoit :

- Un engagement de parité au niveau de l'ensemble du cadre de production ;
- Une diversité au niveau du casting (candidats, interviewés, etc.) ;
- Un référent harcèlement ;
- Un bonus vert pour l'écoproduction d'un format.

IV) PROPOSITIONS DE LETTRE AUX MINISTRES DE LA CULTURE ET DE L'ÉCONOMIE

Philippe conclut son intervention et ce COPIL exceptionnel en précisant que ces réflexions ont conduit à la rédaction de lettres adressées à la Ministre de la Culture, Roselyne Bachelot, et au Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, Bruno Le Maire, telles que présentées à la fin de ce COPIL.

Il précise que les deux lettres ont été signées par l'ensemble des organisations sollicitées : SAJE, SCAM, SPECT, SPI, SEDPA, Banijay, FICAM, Federation Entertainment et La Fabrique des Formats.

Ces lettres se concentrent sur deux éléments :

- Que la sous-filière des formats soit bien incluse dans la filière des ICC (Industries Culturelles et Créatives), telle que les Pouvoirs Publics prévoient de la mettre en place ;
- Que le Plan Formats figure dans le Plan de Relance du gouvernement, au titre du ministère de la Culture.

L'objectif est d'obtenir les deux feux verts avant la rentrée.

V) QUESTIONS DIVERSES

Jack Aubert, directeur de partenariat et des relations institutionnelles à l'AFDAS, précise que le courrier ne pourra pas être signé par l'AFDAS, car cela doit passer par une validation du Conseil d'Administration, qui n'est pas prévu prochainement. Il nuance néanmoins en affirmant que l'AFDAS s'associe à la démarche, qu'il considère comme importante et légitime.

Sarah Hémar précise que l'information pour la signature de la lettre n'avait pas encore été transmise à TV France, et qu'elle en parlerait à la direction pour savoir si cela est envisageable. Elle ajoute toutefois que TV France s'associe également, tout comme l'AFDAS, à la démarche.

Magali Bonavia, directrice générale adjointe de MediaSchool Group, est ravie du travail effectué dans le cadre de la Mission Formats. Elle ajoute que le groupe MediaSchool pourrait être intéressé par la formation « Scénariste de Jeux TV » proposée par la Fabrique des Formats, représentée par Philippe Chazal et Fiona Bélier, et la SAJE avec Jean-Michel Salomon. Elle considère qu'il y a des pistes intéressantes à explorer : le groupe vient de déposer un titre RNCP pour SupdeProd en niveau 6. Il peut être intéressant, selon elle, de déposer un titre

« Développement de formats » au RNCP qui pourrait leur permettre de faire aussi de la formation sur ce sujet précis.

Philippe Chazal remercie Magali Bonavia, et souhaite passer la parole à Margaux Lacoste, sur la dimension européenne du Plan Formats présenté. Il évoque un plan au niveau européen pour les ICC, qui sera sous la forme d'appels à projets. L'objectif serait d'apporter des moyens supplémentaires aussi bien en formation qu'en innovation, mais aussi accélérer cette nécessité de constituer des réseaux à l'échelle européenne.

Margaux Lacoste, responsable EUROPE CREATIVE au sein de RELAIS CULTURE EUROPE, remercie de l'invitation proposée par Philippe Chazal à la 2nde réunion du COPIL d'aujourd'hui.

Margaux précise que le bureau RELAIS CULTURE EUROPE accompagne les acteurs français sur le programme européen EUROPE CREATIVE, qui vient d'être adopté récemment, et dont le lancement est prévu le vendredi 4 juin 2021 (avec les appels à projet qui les accompagnent).

Plusieurs volets y seront abordés, notamment les médias (acteurs audiovisuels et du cinéma), avec une action Formation, dans le cadre d'un déploiement européen. L'objectif est aussi de soutenir le développement de programmes européens aussi en matière d'innovation.

Philippe Chazal complète les propos de Margaux Lacoste en précisant que ce ne sera pas La Fabrique des Formats, mais bien le futur Pôle d'Excellence, qui animera la filière des formats, et discutera avec l'antenne française d'EUROPE CREATIVE. Il ajoute que les réponses aux AAP européens auront pour condition de présenter le projet avec au moins 2 partenaires européens.

Jean-Michel Salomon, président de la SAJE, souhaite rebondir sur les propos de Magali Bonavia, concernant la formation de « Scénariste de Jeux TV ». Il précise que Fiona Bélier pilote avec lui la mise en place de cette formation professionnelle. L'idée serait d'identifier les besoins des futurs porteurs de projets et leur récurrence d'une année sur l'autre, pour faire émerger des futurs auteurs de jeux TV.

Il ajoute qu'il est nécessaire aussi de militer pour que les diffuseurs permettent de mettre à l'antenne des jeux originaux français : actuellement, les formats français sont souvent testés à l'international, avant d'être diffusés en France, ce qui n'est pas viable sur le long terme.

Fiona Bélier, directrice générale adjointe de la Fabrique des Formats, souhaite préciser à Magali Bonavia, que les deux sessions de formation ont été communiquées aux étudiants de SUPDEPROD pour cette année. Elle ajoute que la formation comprend 50h d'enseignement, répartis sur 7 jours, non éligible au CPF, mais financée par la SAJE.

Magali Bonavia souhaite suggérer de créer un module de 50h de « Scénariste de Jeux TV » dans la formation de « Création/Développement de Formats », qu'il serait possible de déposer auprès de France Compétences.

Philippe Chazal ajoute que, sur la formation continue, il est préférable d'être sur des périodes courtes modulables, dans l'objectif d'avoir des candidats, compte tenu des contraintes

professionnelles qu'ils peuvent avoir. L'expérience montre qu'ils peuvent débloquer une demi-journée ou une journée de temps en temps, mais il est difficile pour eux de dépasser un certain volume de formation en plus de leur travail.

Magali Bonavia acquiesce aux propos de Philippe Chazal, et précise qu'il est possible, pour la formation continue de préciser des blocs de compétences dans une formation initiale plus globale.

Philippe Chazal remercie Magali Bonavia, et souhaite donner la parole à Stéphane Martin, président de la Fabrique des Formats, pour conclure la 2nde réunion de ce COPIL de la filière des formats audiovisuels et numériques.

Ce dernier remercie Philippe Chazal pour sa ténacité dans la mise en œuvre de ce dossier FORMAT, et se réjouit de voir l'approbation générale de cette démarche initiée depuis l'été 2019, et qui se conclut aujourd'hui par un courrier politique, dont la réponse est attendue avant le début de l'été 2021.